

Philippe Nantermod, député-suppléant PLR

Bilan de la législature 2009 - 2013

Le 1^{er} mars 2009, les électeurs du district de Monthey m'ont élu député-suppléant au Grand Conseil valaisan. Ce premier mandat électoral a constitué un défi immense et l'occasion de défendre concrètement de nombreuses positions que j'ai eu l'occasion d'affirmer publiquement.

Près de quatre ans après mon élection, je veux rendre des comptes. Durant cette législature, j'ai eu de nombreuses occasions de défendre des projets qui me tenaient à cœur. Grâce à mes collègues, en particulier issus du groupe PLR, j'ai pu découvrir rapidement le fonctionnement du législatif cantonal.

En tant que suppléant, j'ai eu le plaisir de siéger lors de presque toutes les sessions parlementaires. Il n'a jamais été compliqué de participer lorsque des objets m'inspiraient. Ce fut aussi enrichissant de siéger lors de prises de décisions dans des domaines qui échappaient davantage à mes compétences ; l'occasion d'apprendre, toujours apprendre. J'ai même eu l'honneur de siéger à titre permanent – en remplacement de Brigitte Diserens – au sein de la commission Equipement et transports qui m'a désigné rapporteur.

Le présent « Bilan de législature » vise à faire le point sur les idées proposées, du moins les plus importantes, et sur les projets acceptés et ceux qui ont été rejetés par l'assemblée.

Equipement et transports

En ma fonction de rapporteur de la commission Equipement et transports, il va de soi que je me suis particulièrement engagé dans ce domaine. La commission thématique s'occupe notamment des constructions, des bâtiments, des transports publics, des routes, des autoroutes, des cours d'eau, de la troisième correction du Rhône et des remontées mécaniques.

Lors de la campagne de 2009, les candidats PLR du district de Monthey ont pris des engagements en faveur des infrastructures de transport. En particulier en matière ferroviaire, notre canton est à la traîne en comparaison intercantonale.

Forcément, ma première intervention en tant que député-suppléant a concerné ce domaine. Lors de la session de mai 2009, j'ai déposé une motion intitulée « pour un mécanisme de préfinancement des projets de mobilité en

Projet accepté I

Valais ». La proposition avait pour objectif la réalisation d'un fonds cantonal servant à préfinancer les études des projets proposés par la Confédération.

Lors de l'établissement des grands plans d'investissement (Rail 2000, ZEB, Rail 2030, etc.), Berne fixe des projets à réaliser sur le territoire ainsi qu'un calendrier. Souvent, les projets romands sont programmés en fin de programme. A titre d'exemple, la réfection de la ligne Lausanne – Brig est prévue pour... 2025 !

Une solution développée par les cantons de la région zurichoise est intéressante. Elle permet aux cantons de financer les études de projet et les projets et de se voir remboursé selon le calendrier prévu par la Confédération.

Le Grand Conseil a accepté ma motion, transformée en postulat, qui devrait donner une base légale permettant l'amélioration de la ligne de chemin de fer entre Lausanne et Brig et la mise en service de trains à deux étages.

Un autre avantage du mécanisme réside dans la capacité d'anticipation qu'il accorde au canton. En préfinançant les études plutôt que les projets dans leur ensemble, le Valais se donne les moyens de mieux préparer ses projets à présenter aux autorités fédérales et augmenter ainsi les chances de les voir apparaître dans les plans d'investissements.

[Plus d'infos sur mon site Internet...](#)

Sur la base de cette proposition, je me suis beaucoup investi pour que la ligne CFF dite du Simplon entre Lausanne et Brigue soit rénovée afin de permettre le passage des trains à deux étages. Des travaux importants dans ce sens sont nécessaires, notamment sur le tunnel de St-Maurice et dans le canton de Vaud. J'ai déposé une résolution – acceptée à l'unanimité – pour réclamer le préfinancement des travaux et cette rénovation a été inscrite au rang des priorités dès le budget 2012 de l'Etat du Valais. En mai 2012, le Conseiller d'Etat Jacques Melly a signé une convention de préfinancement avec le canton de Vaud, l'Office fédéral des transports et les CFF en vue d'une rénovation de la ligne pour l'année 2018. C'est un immense succès pour le PLR et pour le Valais !

Projet accepté !

J'ai encore proposé la création d'une liaison directe entre Monthey et Lausanne sans changement via St-Maurice. Cette solution, a priori soutenue par le Service et réalisable, a malheureusement dû être reportée à la fin des travaux sur la ligne du Simplon : la signature de la convention de préfinancement (voir ci-dessus) impliquant

Projet en cours

des travaux important, la capacité de la ligne sera réduite durant les réfections et nous devons attendre l'horaire 2017 au mieux pour pouvoir disposer de cette liaison directe. Un travail pour la prochaine législature.

Pour la législature à venir, je veux travailler davantage en faveur de la rénovation de la ligne du Tonkin qui mérite d'être réalisée dans les meilleurs délais. La liaison du Sud Léman est certainement un atout pour le Valais et pour le Chablais, Sion doit s'en rendre compte.

Aide sociale : pour un programme d'intégration

En Suisse, plus de 30'000 jeunes de moins de 25 ans sont à l'aide sociale. Parmi eux, un tiers n'a aucune activité et n'est pas à la recherche d'un emploi. Face à cette situation dramatique, la commune de Winterthur, suivie par la suite par Zurich et Lucerne, a lancé un projet intitulé « Passage ».



En quelques mots, l'idée est de conditionner l'octroi de l'aide sociale à la pratique d'un stage d'un mois, à plein temps, dès le premier jour à l'assistance publique. Ce stage consiste en des activités simples et accessibles à tous. L'objectif est de redonner de bonnes habitudes à des jeunes qui ont décroché : l'habitude de se lever le matin, celle de se plier à une hiérarchie, ou encore de travailler en équipe. Bref, le goût de l'effort et de l'estime de soi.

Les résultats sont stupéfiants : la moitié des personnes soumises à ce programme ont quitté l'aide sociale dans le délai d'un mois !

Vu ces résultats intéressants, et bien que le Valais ne souffre encore que relativement peu des maux des villes, j'ai déposé une initiative parlementaire réclamant l'introduction d'un système identique dans notre canton. La proposition a reçu un bon accueil et a été acceptée par le Grand Conseil sous la forme d'un texte négocié avec la Commission thématique.

Malheureusement, les services d'Esther Weber-Kalbermatten refusent d'appliquer le texte tel que voté par le Grand Conseil, argument une interprétation de la loi complètement erronée. Un postulat a été déposé pour réclamer un avis de droit sur la question et imposer au Département le respect des choix du législateur.

[Plus d'infos sur mon blog...](#)

Fiscalité : baisser les impôts cantonaux !

Le Grand Conseil valaisan a bouclé trois révisions de la Loi fiscale valaisanne lors de la législature. Fort de plusieurs propositions, j'ai été désigné rapporteur à une reprise du groupe PLR et j'ai dû défendre les amendements libéraux-radicaux.

On ne peut que regretter l'accueil tiède des parlementaires de la majorité qui ont refusé la plupart des propositions. L'Etat du Valais engendre des bénéfices substantiels depuis des années et ne souffre pas le moindre franc de dette. Les réserves accumulées dépassent certainement le milliard de francs.

Nous devons davantage nous engager pour améliorer l'attractivité fiscale de notre canton pour les entreprises. Il est aussi temps de penser à diminuer les impôts des célibataires, éternels oubliés des réformes fiscales de la dernière décennie.

Ces refus constituent une grande déception personnelle et une occasion manquée pour le Valais de concurrencer les autres cantons. Nos finances permettent ces réductions fiscales, je m'engage à revenir sur la question si la santé financière de l'Etat se maintient.

D'une manière générale, l'Etat du Valais grossit deux fois plus vite que l'économie réelle depuis plus de dix ans. Le Grand Conseil devra faire extrêmement attention à cette évolution très inquiétante.

Les propositions acceptées :

- Suppression de l'impôt sur le bénéfice des manifestations culturelles occasionnelles (comme par exemple les festivals de fanfare).
- Refus de déléguer la compétence de remise fiscale du Chef de département au Chef de service.
- Motion pour une baisse des impôts sur le bénéfice des entreprises (encore à réaliser).



Accepté

Les propositions refusées :

- Augmentation des déductions fiscales de 3'000 à 5'000 francs pour les frais de garde des enfants.
- Diminution de 5% du barème de l'impôt cantonal pour tout le monde.
- Compensation intégrale et annuelle de la progression à froid.
- Suppression de l'impôt sur les gains immobiliers après 25 ans de propriété.
- Suppression de l'impôt foncier sur les outils de travail des entreprises.
- Diminution de l'impôt sur le bénéfice à 5%, comme dans les autres cantons romands « périphériques ».



Rejeté

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Formation

Réforme des bourses d'études

Lors de la session de novembre 2010, le Grand Conseil valaisan a révisé la loi sur les allocations de formation en réduisant la part standard remboursable des allocations de 50% à 30%. Le montant exact remboursable dépend toujours du revenu des parents, comme le principe du droit à une bourse ou à un prêt d'honneur.

J'ai proposé une modification radicale du système. S'il est juste de s'appuyer sur le revenu des parents pour définir la part remboursable, il est par contre regrettable de s'appuyer sur ce même chiffre pour décider si l'étudiant devra ou non rembourser ce qui lui a été accordé.

J'ai proposé de définir cette part remboursable sur la base du revenu du bénéficiaire après ses études. Comme les sportifs de haut niveau soutiennent les centres de formation des nouveaux talents, il me semble juste que ceux qui ont profité des aides publiques contribuent à leur tour à financer les études des étudiants à faible revenu. Ma proposition a l'avantage d'augmenter la somme totale des fonds alloués aux jeunes sans prêter les finances publiques et d'introduire plus de justice dans le système.

Quoi qu'il arrive, les autorités devront trouver dans les années à venir un système pour augmenter le financement des études. Les taxes universitaires s'apprêtent à prendre l'ascenseur comme ailleurs en Europe et la situation n'est pas tenable à long terme.

Le Grand Conseil, bien qu'intéressé à ma proposition, l'a rejetée à une faible majorité en deuxième lecture. La commission m'a invité à déposer une motion allant dans mon sens pour une réflexion profonde sur le système évoqué. J'ai suivi ce conseil et déposé immédiatement une intervention qui fut elle aussi rejetée, pour le motif curieux que la question avait déjà été traitée !



Rejeté !

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Projet Lingua

En 2007, les jeunes libéraux-radicaux valaisans ont proposé un programme ambitieux d'encouragement au bilinguisme.

Avec plusieurs collègues du groupe PLR, nous avons déposé six postulats intitulés « Lingua » dont l'objectif avoué est la promotion des stages linguistiques, le

renforcement des cours de langues dans les écoles publiques et l'apprentissage précoce de l'Allemand, respectivement du Français.

La mesure centrale est l'introduction de l'obligation, pour les jeunes candidats à une maturité gymnasiale, commerciale ou professionnelle, de passer un séjour dans une autre région linguistique du pays. L'immersion est le meilleur moyen d'acquérir des compétences en la matière, de découvrir la Suisse et de devenir plus indépendant et responsable.

Les six postulats ont été défendus en plénum en septembre 2010 et acceptés par le Grand Conseil. Le canton du Valais, par son Conseiller d'Etat Claude Roch, a récemment conclu un partenariat avec le canton de Nidwald pour organiser davantage d'échanges linguistiques. La réforme du Cycle d'orientation va aussi dans ce sens. Le bilinguisme se met petit à petit en place.

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Projet en cours

Pour que les Valaisans connaissent l'Histoire de notre monde

Les jeunes valaisans connaissent mal l'Histoire moderne de notre pays et de notre époque. Pour peu qu'il ait raté une année, un jeune qui ne poursuit pas d'études secondaires n'aura jamais étudié la période postérieure à 1914 ! Cette situation est regrettable et a pour conséquence une formation historique lacunaire.

Alors que l'on apprend tout de la construction des pyramides aux systèmes de pont-levis des châteaux forts, certains n'ont jamais entendu parler du communisme, de la guerre froide ou de l'holocauste.

Pour remédier à cela, j'ai déposé le 10 septembre 2009 un postulat réclamant la modification des cours d'Histoire et l'étude de l'époque contemporaine dès l'école primaire. Ce postulat a été accepté au stade du développement et du traitement, il est désormais dans les mains du Conseil d'Etat qui doit se charger de son application.

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Projet accepté !

Sécurité

Suppression des jours-amende

Lors de la session de septembre 2010, une série d'interventions du PLR ont été débattues au sujet de la sécurité.

La première intervention concerne la suppression des jours-amendes. Ce système, introduit par la Confédération en 2007, remplace les courtes peines de prison pour les petits délinquants. La nouvelle mesure avait pour objectif d'augmenter l'efficacité des peines en atteignant le porte-monnaie des auteurs d'infractions : plutôt qu'une courte peine privative de liberté, ceux-ci sont condamnés au paiement d'une amende proportionnelle à la fois au revenu et à la gravité de l'infraction.

Quatre ans plus tard, force est de constater que la mesure est un échec. Les jours-amendes, combinés au sursis, laissent un sentiment d'impunité chez les délinquants et renforcent une tenace impression de laxisme de la justice. Au niveau fédéral, le PLR a réclamé la suppression de ce système et le retour des courtes peines de prison. Afin d'appuyer ces demandes, une résolution a été déposée pour que le canton du Valais agisse dans ce sens par l'intermédiaire d'une initiative cantonale.

En novembre 2010, la majorité a malheureusement refusé le projet et enterré la résolution.

Rejeté !

Renforcement des sanctions

Les peines prononcées par les juges sont devenues de plus en plus faibles au cours des deux dernières décennies. Le rôle punitif du droit pénal en est affaibli et de nombreux spécialistes ne voient dans la sanction qu'une mesure de réinsertion.

Le résultat est catastrophique. La justice pénale perd petit à petit son effet dissuasif. Certains criminels français n'hésitent plus à parler de la Suisse comme un îlot pour les auteurs de délits, au regard de la faiblesse des sanctions.

Une résolution a été déposée pour que le Valais propose à la Confédération l'introduction de peines planchers, soit un minimum incompressible qui doit être purgé par les auteurs d'infractions en cas de condamnation.

Rejeté !

Malheureusement, le Grand Conseil, lors de la séance de novembre 2010, a rejeté cette proposition.

Procédures d'expulsion plus rapides

On a beaucoup parlé de l'expulsion des criminels étrangers lors des votations de novembre 2010. Pourtant, l'expulsion était déjà possible et fréquemment appliquée.

Le problème est ailleurs. Jusqu'en 2007, le juge pénal prononçait la mesure d'expulsion avec le jugement au fond. Depuis, c'est le Service de la population qui doit s'en charger, en parallèle du juge.

Concrètement, la procédure d'expulsion démarre désormais lorsque le criminel a été jugé. Sachant que les procédures prennent souvent des années, vu les enquêtes et les nombreuses voies de recours, il n'est pas rare que l'étranger auteur d'un crime voie son autorisation de séjour révoquée seulement des mois, voire des années, après avoir purgé sa peine. Ici aussi, le sentiment d'impunité est renforcé.

Une motion a été déposée demandant que les procédures d'expulsion démarrent en même temps que la procédure d'instruction pénale lorsque des indices sérieux de culpabilité sont soulevés. Une procédure administrative peut toujours être annulée lorsque l'innocence du prévenu est constatée, mais ne peut par contre pas être accélérée dans des proportions importantes. Ainsi, l'expulsion pourra à nouveau être prononcée en même temps que le jugement pénal.

Le Grand Conseil a accepté ce projet au stade du développement, mais l'a refusé au traitement. Je suis revenu avec la question lors de la révision de la loi sur les étrangers et la proposition a été adoptée à une très forte majorité !

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Projet accepté !

Plan Gitan

Suite aux problèmes récurrents rencontrés en Valais avec la venue de gitans sur des terrains privés et sans la moindre autorisation, le PLR a demandé au Conseil d'Etat d'établir un « Plan Gitan », processus destiné à répartir précisément les compétences entre la justice, la police, le canton et les communes face aux problèmes que peuvent poser ces situations.

La demande a été adoptée par le Grand Conseil à l'unanimité et l'on est en droit d'espérer une amélioration de la situation dans les prochains mois.

Projet accepté !

Asile et étrangers

Dans le domaine de l'asile, le canton a très souvent imposé aux communes l'ouverture de centres de requérants d'asile sans tenir compte des problèmes locaux et, surtout, sans les entendre avant de prendre sa décision. Pour le PLR, cette manière d'agir est clairement contraire au principe de transparence, à la démocratie et au respect de la bonne foi des collectivités locales. Après plusieurs interventions, toutes rejetées en plénum, le PLR a réussi à introduire dans la nouvelle loi cantonale sur les étrangers, le principe que les communes devaient être simplement informées du projet du Conseil d'Etat avant la prise de décision formelle.

Projet accepté !

De même, le PLR s'est engagé pour introduire dans cette loi une disposition qui prévoit l'ouverture automatique d'une procédure en vue de l'expulsion lorsque des crimes graves sont perpétrés par des ressortissants étrangers sur le territoire cantonal. Il s'agit ici d'améliorer les collaborations entre le ministère public, la justice pénale et le service de la population et des migrations. Là encore, plusieurs tentatives ont été nécessaires pour convaincre le Grand Conseil d'agir.

Projet accepté !

Tourisme

Lex Weber : questions à Chiffelle !

Les remous qu'on provoqué la l'adoption par le peuple de l'initiative sur les résidences secondaires s'avèrent très importants. Effet collatéral de la « recourite » aiguë des organisations de protection de l'environnement, des centaines, voire des milliers, de recours ont été déposés par Helvetia Nostra. L'avocat de cette fondation s'est même permis, à de multiples reprises, de déposer des requêtes au nom de privés qui ne l'avaient pas mandaté. Cette attitude procédurière étouffe l'administration cantonale et provoque un dommage importants aux particuliers qui cherchent à construire des résidences, parfois même principales !

Face à cette situation inacceptable, le PLR a demandé au Conseil d'Etat le nombre de procédures déposées sans procuration et le nombre annoncé important, 30, a justifié une dénonciation de l'intéressé auprès des autorités de surveillance. Parallèlement, à Berne, le Conseiller national Jean-René Germanier a déposé une interpellation au Conseil fédéral pour demander le retrait du droit de recours d'Helvetia Nostra. Affaire à suivre.

Projet en cours

Autre...

Ces quatre années ont enfin été l'occasion de prendre plusieurs positions publiques sur des questions qui touchent le canton et qui sont de la compétence du Grand Conseil. J'ai notamment pu défendre la position des députés sur la grâce de Bernard Rappaz ou encore de m'engager publiquement sur certains conflits liés à des naturalisations. A d'autres occasions, je me suis engagés en matière d'Office des poursuites, de Semestre de motivation, d'accueil de la petite enfance, d'informatisation du Parlement et, récemment, en faveur d'un frein à l'expansion de l'Etat qui sera discuté lors de la prochaine législature.

En quatre ans, j'ai toujours eu à cœur de défendre l'intérêt de mon canton et le travail de mes collègues, tant en privé que publiquement.

Et la suite ?

Comme exposé précédemment, ces deux années furent l'occasion d'ouvrir plusieurs chantiers dans des domaines variés. Certains d'entre eux ont abouti, d'autres ont été rejetés, d'autres encore en cours de réalisation.

C'est avec plaisir que je me mets à la disposition de mon parti pour la législature 2013 – 2017 comme député. J'espère pouvoir continuer le travail entrepris dans le même esprit de groupe qui a prévalu durant quatre ans. Avec 130 députés, on ne peut pas toujours gagner, mais l'enjeu en vaut la chandelle : c'est ainsi que l'on change le monde en démocratie.

Merci de votre confiance et de votre soutien !

